

L'effectif fondateur d'un nouveau club voulant s'affilier à Optimist International doit être constitué des personnes figurant sur la liste d'effectif et ayant adhéré en toute bonne foi puis ayant remis les bons formulaires, les frais et les cotisations tels qu'exigés dans les Règlements du nouveau club, à la réunion d'organisation officielle du club.

Ces personnes voulant être membres fondateurs, mais qui pour de bonnes raisons ne peuvent pas être présentes à la réunion d'organisation officielle, peuvent devenir des membres fondateurs en se conformant à toutes les exigences et en remettant les frais d'adhésion et le formulaire par écrit au représentant itinérant à temps pour être compris dans la liste d'effectif de fondation du club. La liste d'effectif de fondation se ferme au 15^e jour suivant la date formelle de la réunion d'organisation.

Le nouveau club doit être composé d'au moins 15 membres fondateurs en règle. Les 15 premiers membres ne doivent pas être des membres actuels d'un autre club Optimiste. Les membres Optimistes existants peuvent se joindre au nouveau club, seulement une fois que celui-ci atteint 15 membres.

(Résolution adoptée pour permettre à la politique de s'ajuster automatiquement si le nombre de membres fondateurs devait changer – déc. 1991)

(Sept. 1954; nov. 1959; déc. 1968; juin 1973; févr. 1975; nov. 1986; déc. 1990; déc. 1991; déc. 1995; mars 1997; oct. 1998; déc. 1999; déc. 2003; déc. 2006; sept. 2008; déc. 2012)